depuis 1202 était tuteur de son neveu Guy IV. Pendant une longue régence de seize années, il combla de largesses les monastères de ses Etats: Beaulieu ne fut pas oublié; dans une nouvelle charte, donnée à Lyon au mois de décembre 1214 et adressée à la prieure Paule (31), il ajoute un don de douze escus à la charge pour les religieuses de prier Dieu: « pour nous, dit-il, notre dévôt clergé et notre peuple. » Ce ne fut pas là du reste le seul témoignage que donna de sa protection le primat Renaud.

Nous avons vu que le mas de Mont-Chotard, où avait été bâti Beaulieu, était sur le territoire ecclésiastique du prieuré de Riorges, dépendance de l'abbaye d'Ainay, de là, à différentes époques, des démêlés entre les religieuses et l'abbé d'Ainay. En 1207, notamment, un différend assez grave s'éleva. D'un commun accord Paule, prieure de Beaulieu, et Aymendric, abbé d'Ainay, en appelèrent à l'archevêque.

Renaud, accepta le rôle d'arbitre et, désireux de terminer le différend, vint en personne à Riorges où il tint « en plein air » une réunion publique. La chapelle de Beaulieu était située au sommet d'une immense prairie qui descendait jusqu'à Renaison. Au sommet du pré, et adossé au mur de la chapelle, on dressa un trône pour l'archevêque. Celui-ci y prit place pendant que tous les assistants, clercs et laïques, nobles et vilains, s'installaient sur l'herbe tout autour. Or, dit le document qui nous retrace cette scène : « On était au mois de juillet et ils étaient venus en grand nombre... » Renaud avait à sa droite l'abbé d'Ainay et à sa gauche la prieure du lieu. Il trancha le litige en faveur de

<sup>(31)</sup> Paule (Cf. Fisquet. La Gaule pontificale).